

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

LE CATELET

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...



Echelle : 2000ème



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DU VERMANDOIS
RD 1044 - Hameau de Riqueval
02420 BELLICOURT
03.23.09.50.51

Patrimoine	
Numéros	Désignation
1	Château
2	Calvaire
3	Eglise
4	Maison remarquable
5	Monument aux morts
6	Plaque
7	Cimetière
8	Arbre remarquable tilleul
9	Arbre remarquable tilleul

Cimetière

Cavités souterraines

Zone à Dominante Humide du SDAGE

Limites de zones

Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien

UE : Zone urbaine correspondant aux zones à vocation économique

A : Zone agricole

N : Zone naturelle

Np : Zone naturelle correspondant au parc du Château

Éléments à protéger

Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Cours d'eau l'Escaut

Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé

Zones inondables

Zones de ruissellement

